

Mary E. Foran (*Plaintiff*) *Appellant*;

and

Spyros Kapellas

and

Elizabeth L. Smith (*Defendants*)
Respondents.

1973: October 11; 1973: December 21.

Present: Judson, Ritchie, Spence, Laskin and Dickson JJ.

ON APPEAL FROM THE COURT OF APPEAL FOR ONTARIO

Damages—Motor vehicle accident—Whether deterioration of health caused by motor vehicle accident.

APPEAL from a judgment of the Court of Appeal for Ontario affirming the judgment of Henderson J. at trial. Appeal dismissed with costs.

Mary E. Foran, in person.

B. O'Brien, Q.C., for the respondents.

The judgment of the Court was delivered by

RITCHIE J.—This is an appeal from a judgment rendered by Mr. Justice Aylesworth on behalf of the Court of Appeal for Ontario affirming the judgment rendered by Mr. Justice Henderson at trial whereby he awarded the appellant general damages in the amount of \$12,000 and special damages of \$5,859.58 in respect of injuries sustained in a motor vehicle accident which occurred on October 8, 1964, for which Spyros Kapellas was found to have been 100 per cent responsible.

The appellant, who appeared in person, sought to have the amount of damages increased so as to compensate her for a deterioration in her health and nervous condition after the year 1966 which the learned trial judge had expressly found not to be attributable to the accident.

After a careful consideration of the arguments presented by the appellant and counsel

Mary E. Foran (*Demanderesse*) *Appelante*;

et

Spyros Kapellas

et

Elizabeth L. Smith (*Défendeurs*) *Intimés.*

1973: le 11 octobre; 1973: le 21 décembre.

Présents: Les Juges Judson, Ritchie, Spence, Laskin et Dickson.

EN APPEL DE LA COUR D'APPEL DE L'ONTARIO

Domages-intérêts—Accident d'automobile—La détérioration de santé résulte-t-elle de l'accident?

POURVOI à l'encontre d'un arrêt de la Cour d'appel de l'Ontario confirmant le jugement du Juge Henderson en première instance. Pourvoi rejeté avec dépens.

Mary E. Foran, en personne.

B. O'Brien, c.r., pour les intimés.

Le jugement de la Cour a été rendu par

LE JUGE RITCHIE—Il s'agit d'un pourvoi à l'encontre d'un jugement prononcé au nom de la Cour d'appel de l'Ontario par M. le Juge Aylesworth, qui a confirmé le jugement de première instance de M. le Juge Henderson adjugeant à l'appelante des dommages-intérêts généraux de \$12,000 et des dommages-intérêts spéciaux de \$5,859.58 pour des blessures subies dans un accident d'automobile du 8 octobre 1964 dont Spyros Kapellas a été trouvé totalement responsable.

L'appelante, qui a comparu personnellement, a cherché à faire augmenter le montant des dommages-intérêts de façon à se faire dédommager pour détérioration de santé et troubles nerveux postérieurs à l'année 1966, détérioration et troubles que le savant juge de première instance n'avait pas jugés imputables à l'accident.

Après une étude attentive des arguments avancés par l'appelante et par l'avocat de l'in-

for the respondent, I have concluded that there is nothing which I can usefully add to the reasons for judgment delivered by Aylesworth J. A. on behalf of the Court of Appeal for Ontario, affirming the reasons and conclusion of the learned trial judge, with which I am in full agreement.

I would accordingly dismiss this appeal with costs.

Appeal dismissed with costs.

The plaintiff, appellant in person.

*Solicitor for the defendants, respondents:
Shearer & Co, Toronto.*

timé, je suis arrivé à la conclusion que je ne puis rien ajouter d'utile aux motifs de jugement rédigés par M. le Juge Aylesworth au nom de la Cour d'appel de l'Ontario, lesquels confirment les motifs et la conclusion du savant juge de première instance, avec qui je suis pleinement d'accord.

Je suis donc d'avis de rejeter le pourvoi avec dépens.

Appel rejeté avec dépens.

La demanderesse, appelante, en personne.

Procureurs des défendeurs, intimés: Shearer & Co, Toronto.